



**COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate**

Loi C-38 - Changements au régime d'assurance-emploi
L'industrie de l'horticulture ornementale demande la suspension immédiate de la réforme

Saint-Hyacinthe, le 11 février 2013 – La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), qui représente une industrie aux retombées économiques de 3,1 milliards \$ et près de 40 000 emplois, se joint aux nombreux secteurs et organisations qui manifestent leur mécontentement face à la réforme de l'assurance-emploi. Tout comme eux, la Fédération interpelle le gouvernement fédéral pour qu'il suspende ces modifications entrées en vigueur le 6 janvier 2013.

La FIHOQ considère que cette réforme est néfaste pour l'industrie de l'horticulture ornementale québécoise. Elle aura d'importantes répercussions négatives sur la viabilité des entreprises et l'emploi dans ce secteur traditionnellement saisonnier.

Les modifications au programme d'assurance-emploi visent particulièrement les prestataires fréquents, soit une partie significative des travailleurs de l'industrie de l'horticulture ornementale. *«Nous craignons que nos travailleurs soient contraints d'accepter un emploi à salaire moindre et qu'ils doivent s'orienter vers d'autres secteurs d'activités économiques, avec le risque qu'ils ne reviennent plus dans notre secteur le moment venu, explique Lise Gauthier, présidente de la FIHOQ et présidente de Gauthier, fleurs et jardins. Ce serait alors une perte considérable pour les entreprises de l'horticulture ornementale qui veulent conserver leur main-d'œuvre formée et qualifiée. En mettant en difficulté notre industrie, on mettrait en péril tous les bénéfices qu'elle procure à la population du Québec.»*

Un sondage récent, effectué par la FIHOQ et HortiCompétences, comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services, sur la *Réforme de l'assurance-emploi*, et réalisé auprès de 369 entreprises de l'horticulture ornementale, indique que la majorité d'entre elles (85 %) sont inquiètes et anticipent de forts impacts négatifs, particulièrement sur le recrutement de la main-d'œuvre.

Vers une politique de la saisonnalité et le statut reconnu d'emploi saisonnier

L'industrie de l'horticulture ornementale, de concert avec cinq autres secteurs économiques (tourisme, aménagement forestier, agriculture, transformation alimentaire et pêches), étudie depuis trois années, dans le cadre du Chantier sur la saisonnalité (www.saisonnalité.com) diverses solutions qui ont été présentées et discutées en novembre dernier au 1^{er} colloque sur la saisonnalité. La FIHOQ adhère à l'ensemble des recommandations émises (www.fihoq.qc.ca/nos-positions/position-de-la-fihoq-sur-la-saisonnalité), notamment à l'enclenchement de démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial pour l'adoption d'une politique de la saisonnalité, ainsi que la reconnaissance du statut de travailleur saisonnier. Cette reconnaissance permettrait d'adapter les lois, règlements et programmes aux réalités des secteurs saisonniers, tels l'étalement des heures de travail et l'accès à la formation continue.

On peut difficilement imaginer ce que seraient le Québec et le Canada sans leurs industries à caractère saisonnier, telle l'horticulture ornementale. Important secteur économique, l'horticulture ornementale québécoise procure de nombreux bienfaits à la société. En effet, les végétaux d'ornement et les espaces verts sont des outils indispensables dans la lutte aux changements climatiques et aux îlots de chaleur, dans la gestion des eaux pluviales, l'assainissement et la dépollution de l'air, des sols, de l'eau, etc., sans parler des nombreux bienfaits sur le plan de la santé physique et mentale, et l'accroissement du bien-être en général. C'est une industrie essentielle en termes d'environnement, de santé publique et de cohésion sociale à la société québécoise.

Si le gouvernement fédéral maintient sa réforme, la FIHOQ appréhende le manque de main-d'œuvre, la perte d'expertise et la diminution du chiffre d'affaires et de la contribution économique de l'horticulture ornementale. Au moment où notre société fait face à de grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques, la collectivité québécoise ne peut se permettre d'affaiblir un secteur aussi essentiel au développement, au bien-être et à la qualité de la vie des citoyens.

Rappelons que la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) a pour mission de représenter, défendre et promouvoir l'industrie de l'horticulture ornementale, et d'en assurer la croissance dans une perspective de développement durable.

La Fédération est la porte-parole et la référence en matière d'horticulture ornementale au Québec, tant auprès du grand public et des médias que des différentes instances gouvernementales: fédérales, provinciales et municipales.

– 30 –

Source :

Luce Daigneault, M. Sc., agr.
Directrice générale
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
450 774-2228
luce.daigneault@fihq.qc.ca

Information :

Lise Gauthier
Présidente
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
819 375-4813
gauthierfj.lise@cgocable.ca